



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Prise en compte de l'évolution des primes dans la rémunération des fonctionnaires

Séance plénière du COR
17 mai 2017

Secrétariat général du COR

Problématique (1/2)

- Le taux de remplacement d'un fonctionnaire dépend essentiellement de la part des primes dans sa rémunération en fin de carrière
- Les travaux du COR (projections des régimes et simulations sur cas types) supposent habituellement que la part des primes demeure constante → les taux de remplacement projetés sont presque constants
- le Comité de suivi des retraites souhaite *« qu'en lien avec le secrétariat général du COR, des travaux puissent être menés avec les directions compétentes pour mieux connaître la répartition des primes entre fonctionnaires sédentaires, militaires et des catégories actives et pour déterminer les scénarios à retenir pour l'évolution de la part des primes, afin de pouvoir réaliser des projections des taux de remplacement dans la fonction publique » (avis du CSR de juillet 2015)*
- La part des primes a augmenté depuis 25 ans (+ 5 à 8 points) pour les différentes catégories de la FPE civile (*voir doc 14, séance de mai 2016*)

Problématique (2/2)

- Le SG-COR a construit deux hypothèses d'évolution en projection de la part des primes dans la rémunération des fonctionnaires :
- pour les projections COR 2017 des régimes de fonctionnaires FPE, CNRACL et RAFP *[voir doc n°7]*
 - pour le cas type de fonctionnaire B sédentaire *[voir doc n°9]*
1. Hypothèse de stabilité de la part des primes
maintien du niveau observé sur les années récentes
 2. Hypothèse de hausse de la part des primes
poursuite jusqu'en 2070 de la tendance à la hausse observée depuis 25 ans
- A court terme ces deux hypothèses intègrent la bascule primes-points prévue dans le protocole PPCR
(baisse de la part des primes entre 2016 et 2018, estimée à environ 1 point par la DGAFP)
 - Hypothèses construites par le SG-COR sur la base des données du panel « tous salariés » 1988-2013, exploitées par la DGAFP pour le COR.

Partie 1

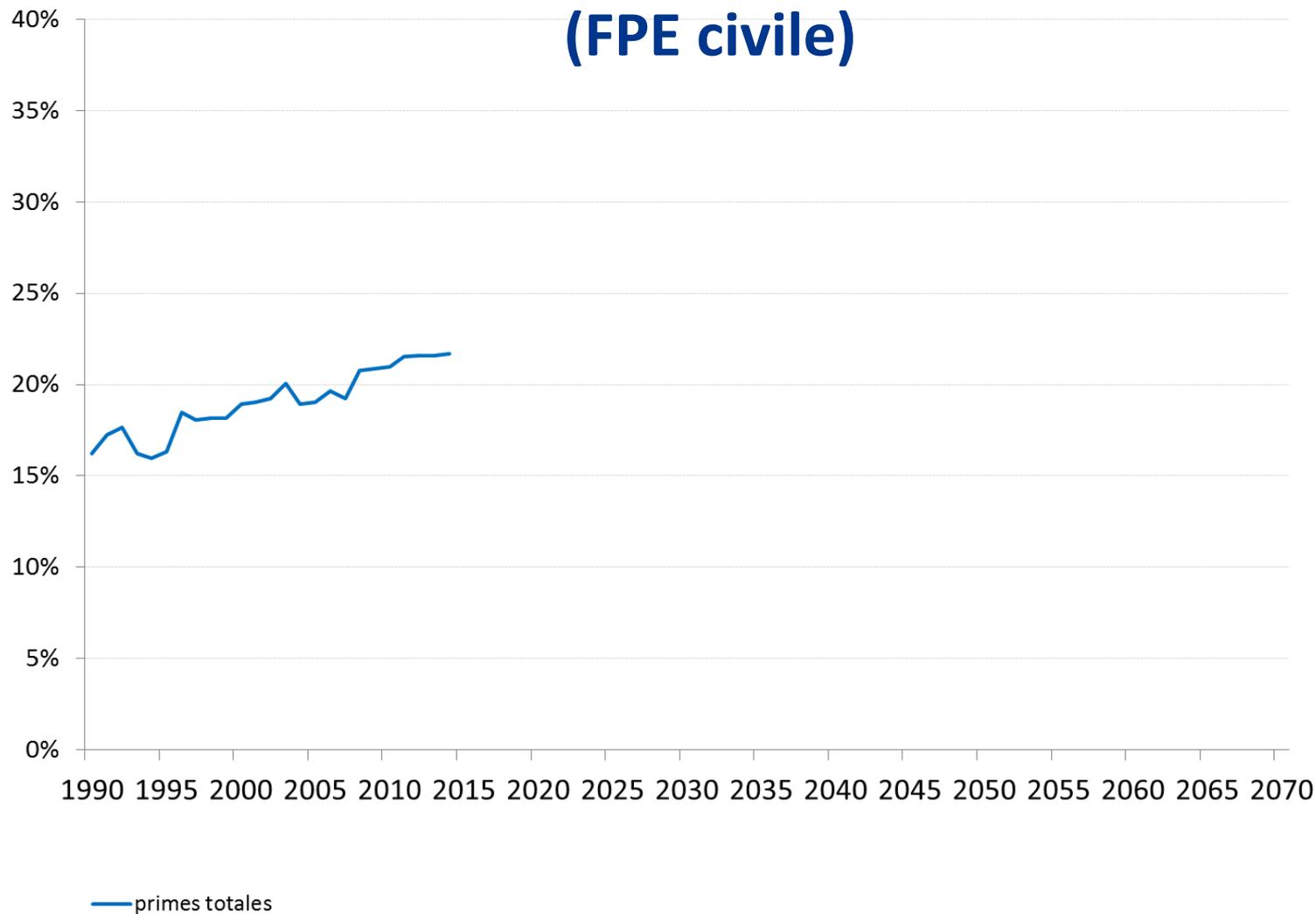
Projections COR 2017 des régimes de fonctionnaires : variante « primes »

Projections COR 2017 des régimes de fonctionnaires

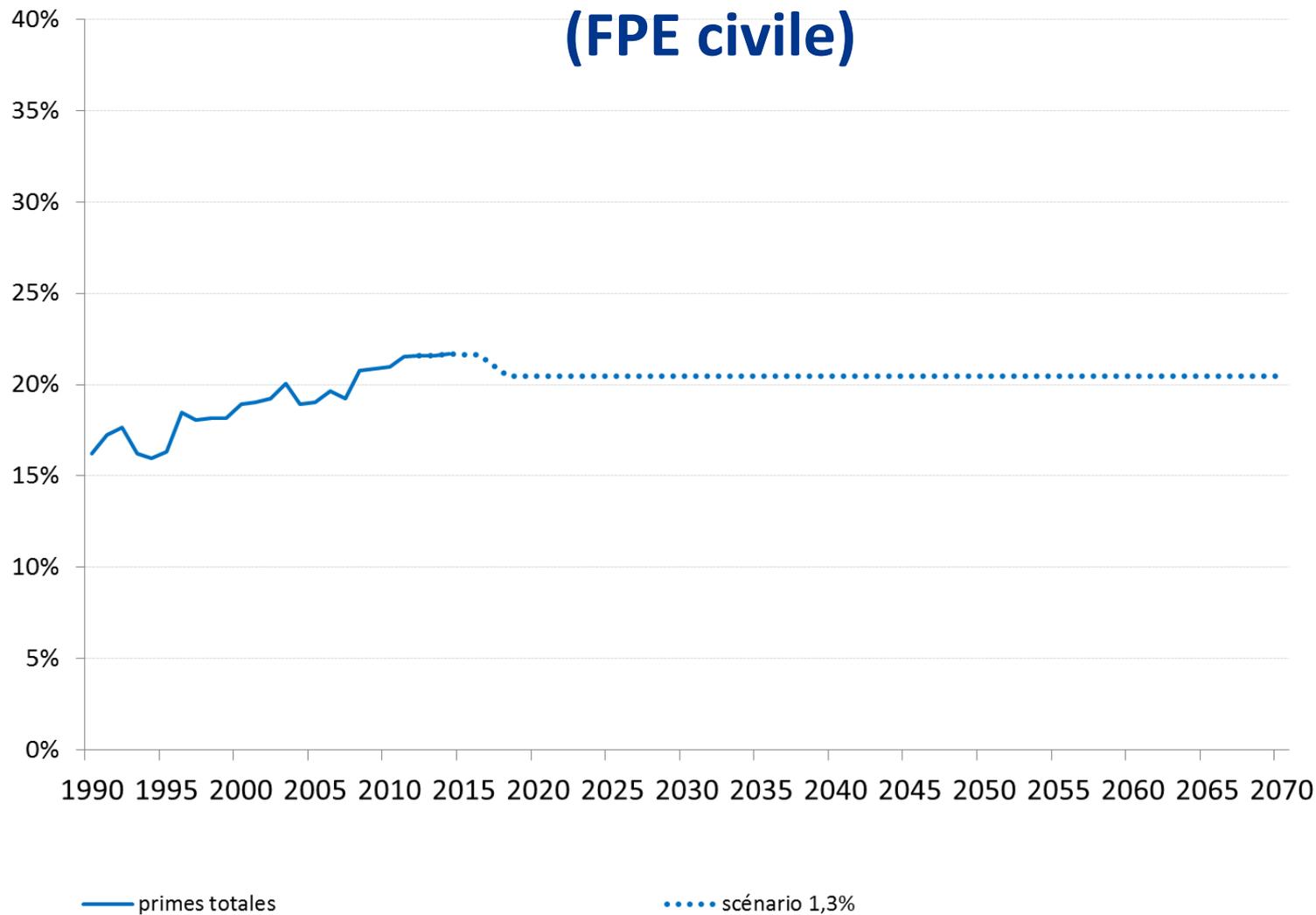
Deux hypothèses formulées pour la part des primes dans la rémunération moyenne de l'ensemble des fonctionnaires, de 2014 à 2070 :

1. Hypothèse de stabilité de la part des primes
dans les quatre scénarios économiques (1,0 à 1,8 %)
2. Hypothèse de hausse de la part des primes
dans une variante « primes » du scénario 1,3%
(la rémunération totale est identique au scénario 1,3%,
seule change la part des primes)
 - Pour la FPE civile, hypothèse construite à partir de l'observation de la part des primes entre 1988 et 2013
 - Pour les autres versants (militaires et CNRACL), même tendance que la FPE civile, avec un niveau de départ différent

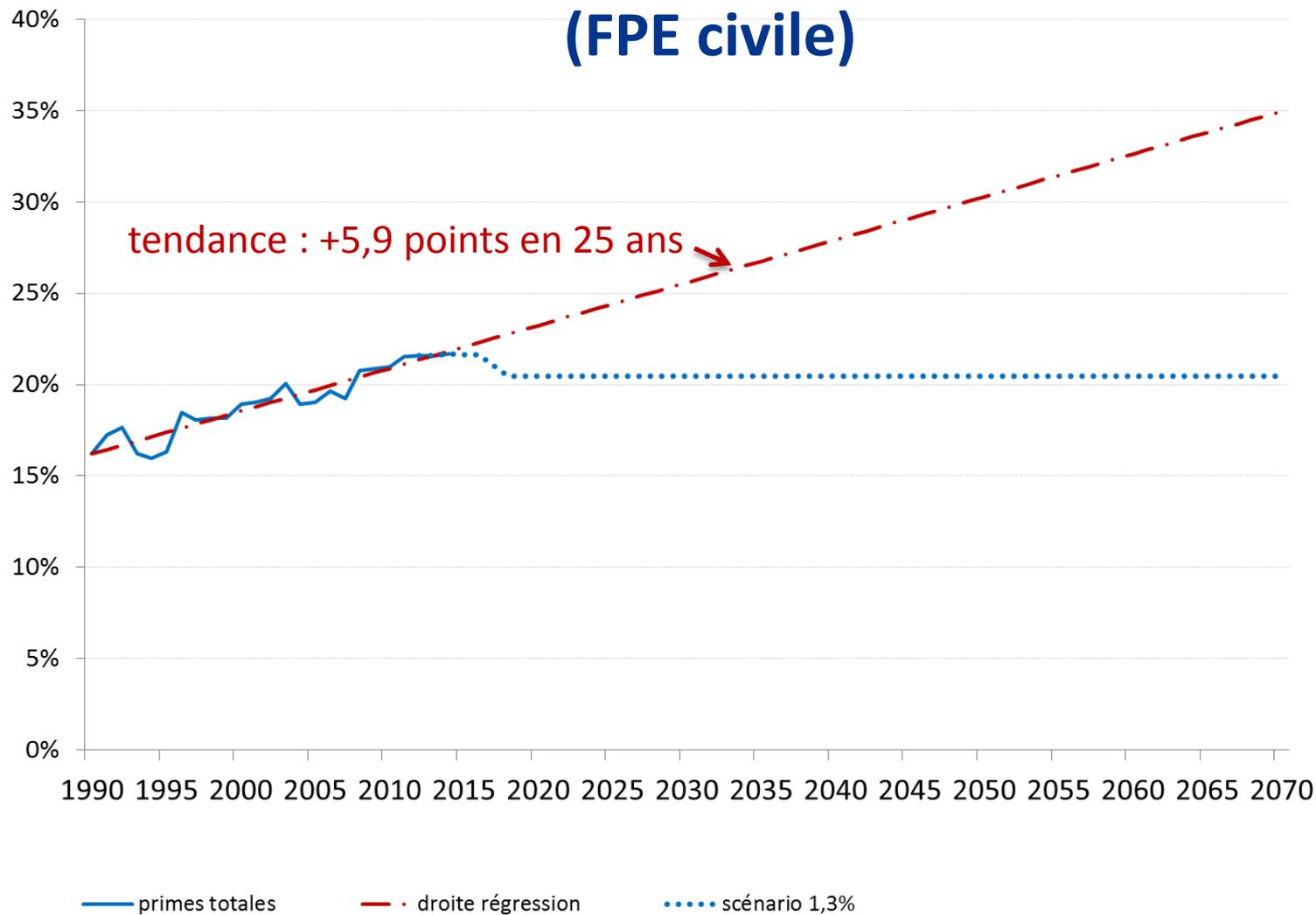
Part des primes dans la rémunération moyenne (FPE civile)



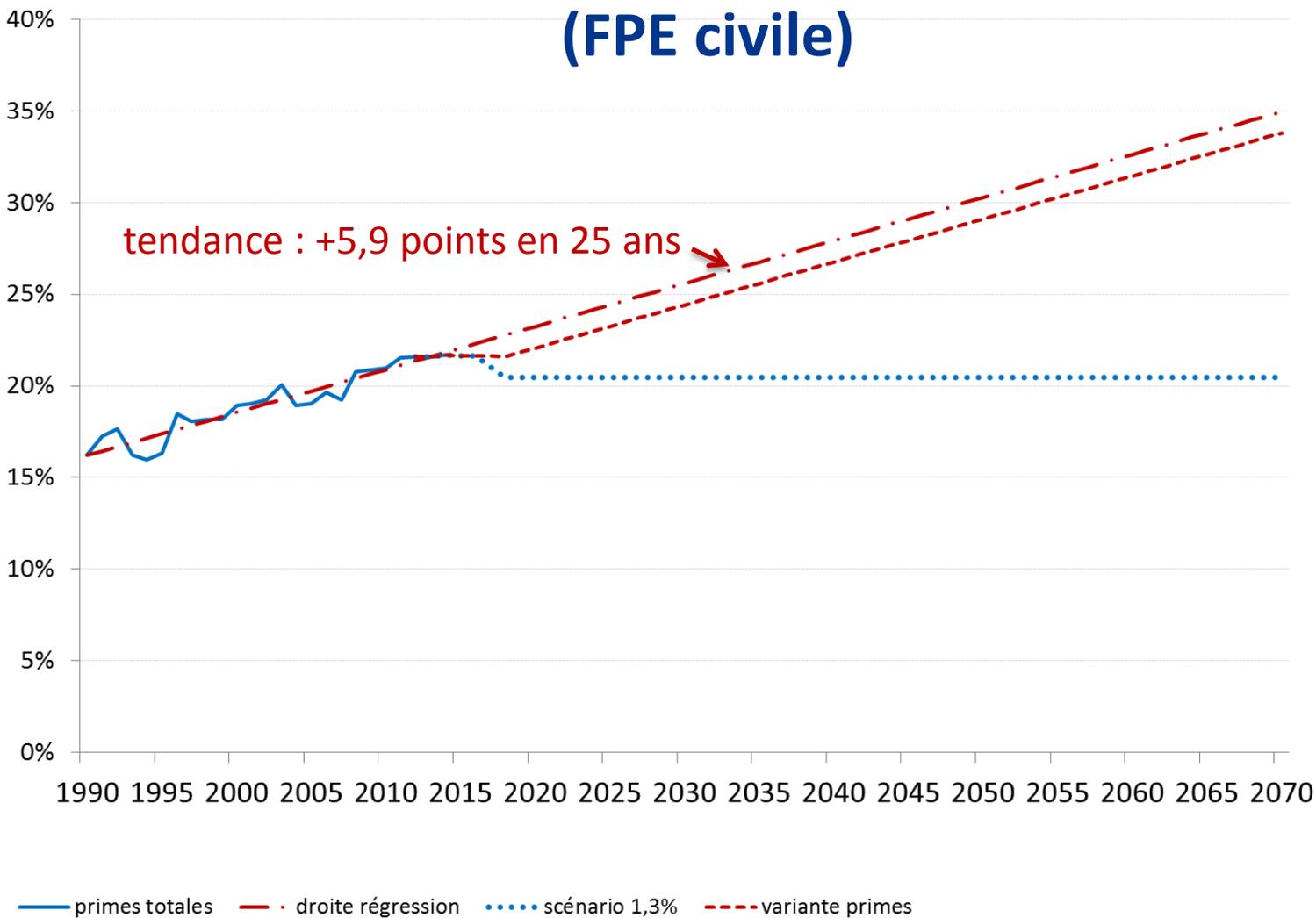
Part des primes dans la rémunération moyenne (FPE civile)



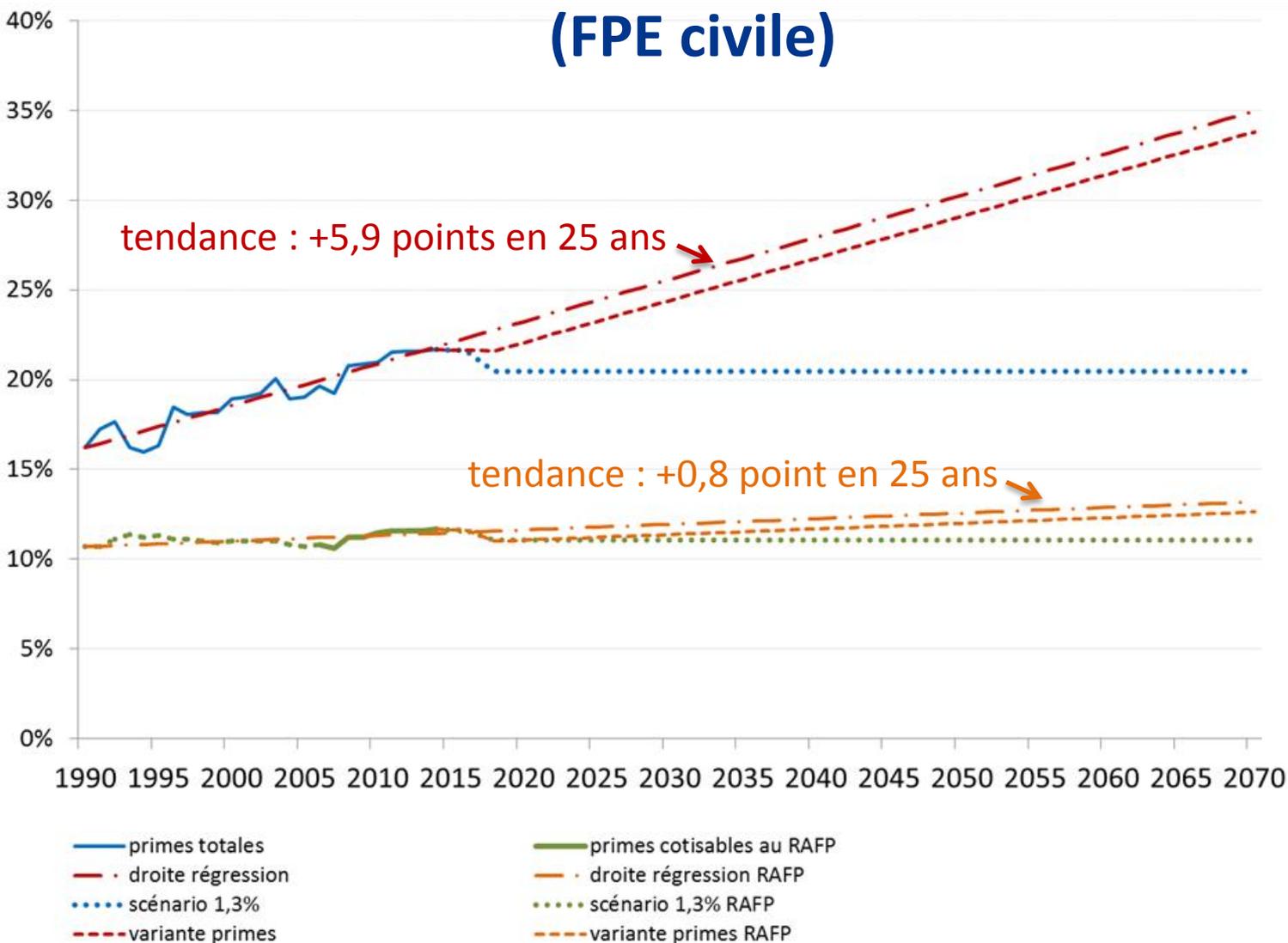
Part des primes dans la rémunération moyenne (FPE civile)



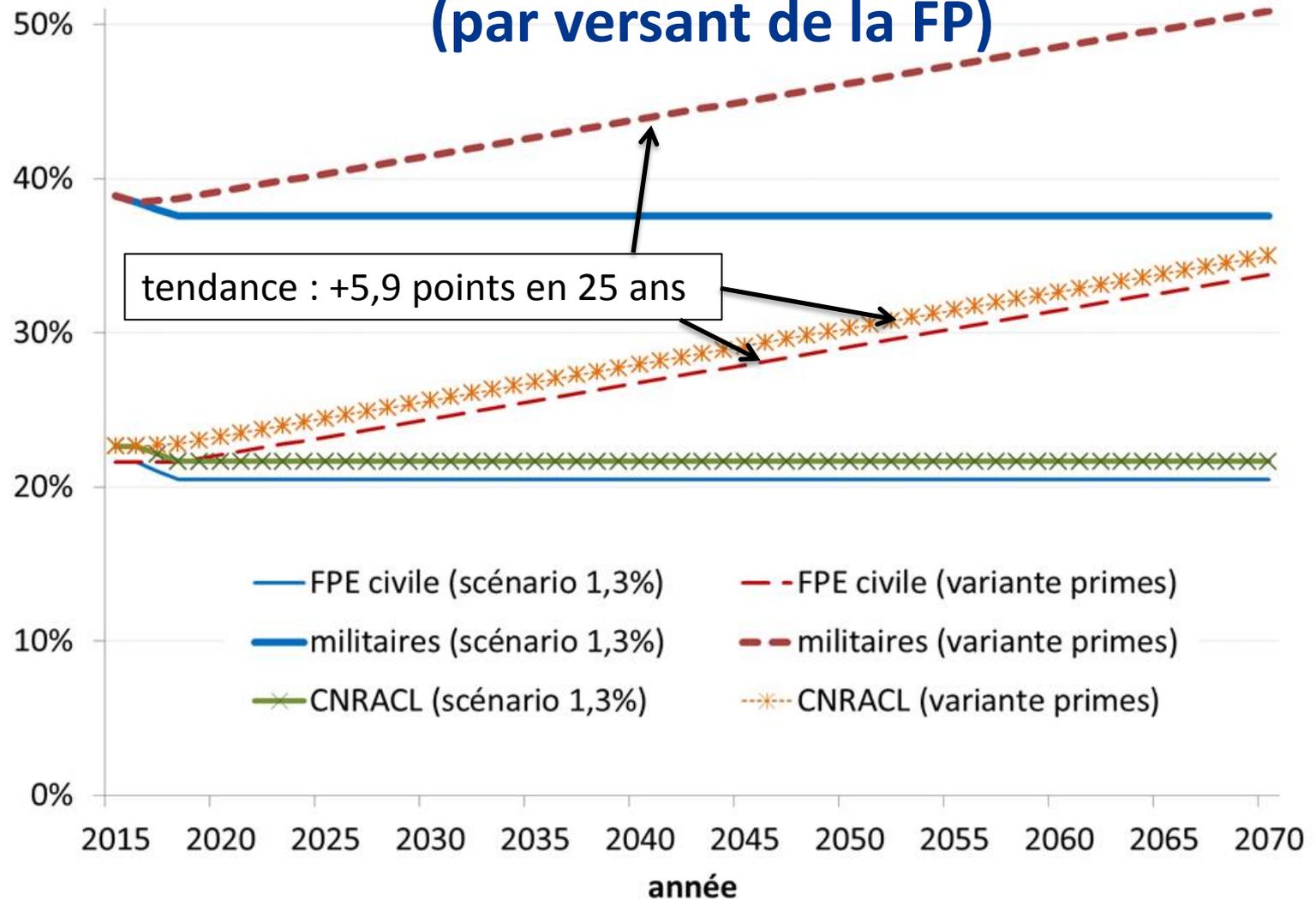
Part des primes dans la rémunération moyenne (FPE civile)



Part des primes dans la rémunération moyenne (FPE civile)



Part des primes dans la rémunération moyenne (par versant de la FP)



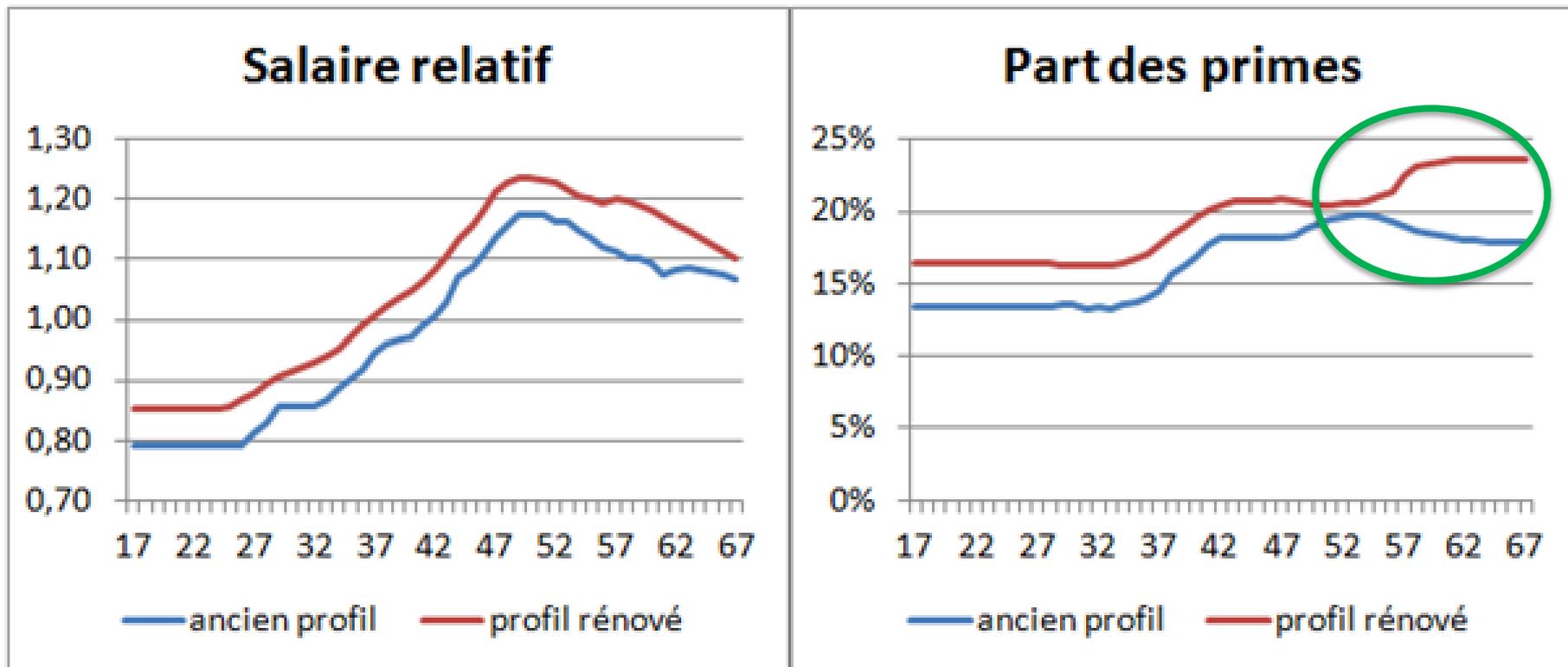
Partie 2

Rénovation du cas type de « fonctionnaire B sédentaire »

Rénovation cas type « fonctionnaire B sédentaire »

- Le COR a construit en 2013 un cas type (n°5) :
 - carrière continue de fonctionnaire ; B sédentaire en fin de carrière
 - part des primes en fin de carrière comprise entre 10 et 23 %
 - sur la base des carrières de la génération 1950 observées entre 28 et 56 ans (champ : FPE civile)
 - part des primes constante au fil des générations
- Le cas type a été rénové en 2017 :
 - assuré ayant effectué toute sa carrière comme fonctionnaire de catégorie B sédentaire (conformément au décret du 20 juin 2014)
 - pas de contrainte sur la part des primes en fin de carrière
 - sur la base des carrières de la génération 1950 observées entre 38 et 63 ans (champ : FPE civile)
 - Part des primes évolue au fil des générations
(selon les deux hypothèses de stabilité et de hausse des primes)

Etape 1 : rénovation du profil par âge de la génération 1950



cas type « fonctionnaire B sédentaire »

Etape 2 : simulation de l'évolution de la part des primes au fil du temps ou des générations

Modèle retenu avec effets de cycle de vie et effets de période :

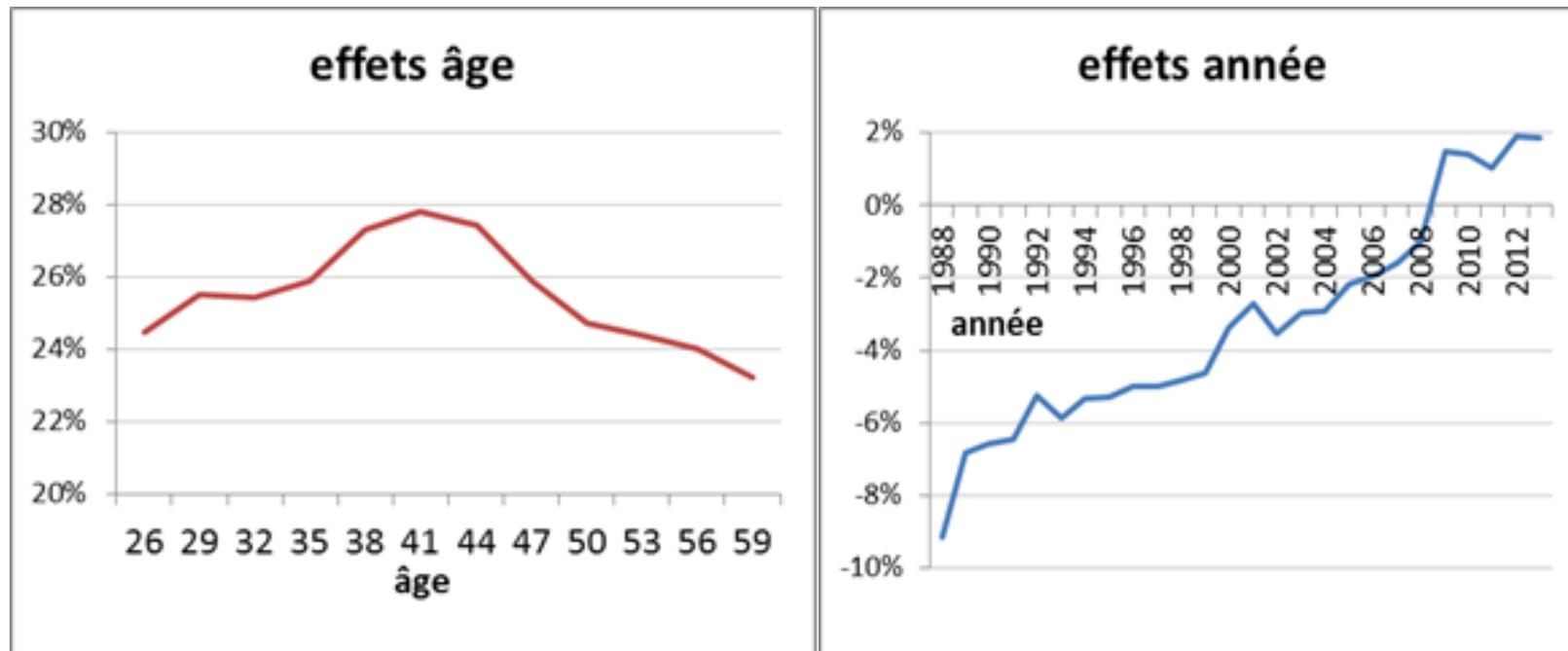
Part des primes de la génération g à l'âge a = effet âge (a) + effet année ($g+a$)

Le profil de la génération g est calculé à partir du profil de la génération 1950 en appliquant la formule :

*Part des primes de la génération g à l'âge a =
Part des primes de la génération 1950 à l'âge a
+ [effet année ($g+a$) - effet année ($1950+a$)]*

Estimation du modèle sur la période 1988-2013

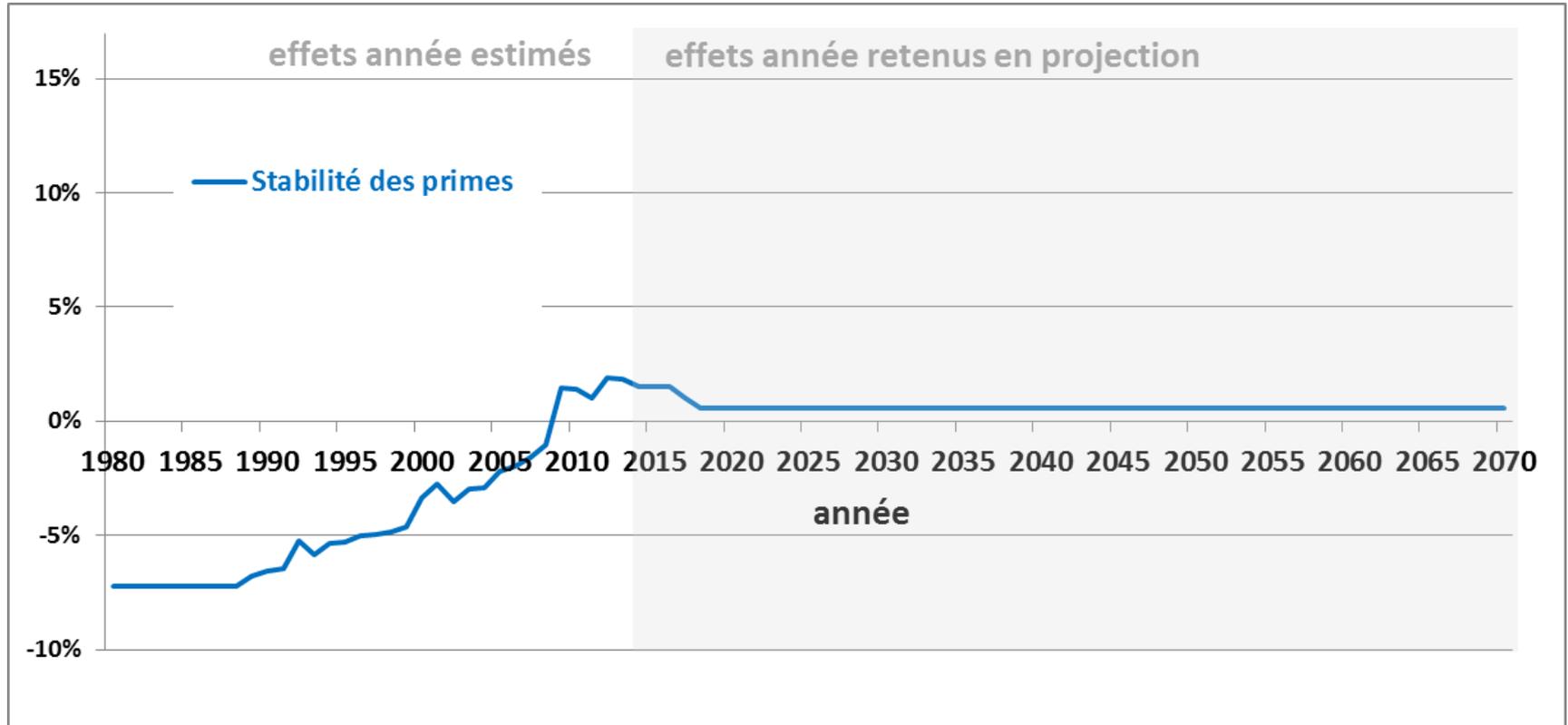
Part des primes



cas type « fonctionnaire B sédentaire »

Construction des deux hypothèses de stabilité et de hausse des primes

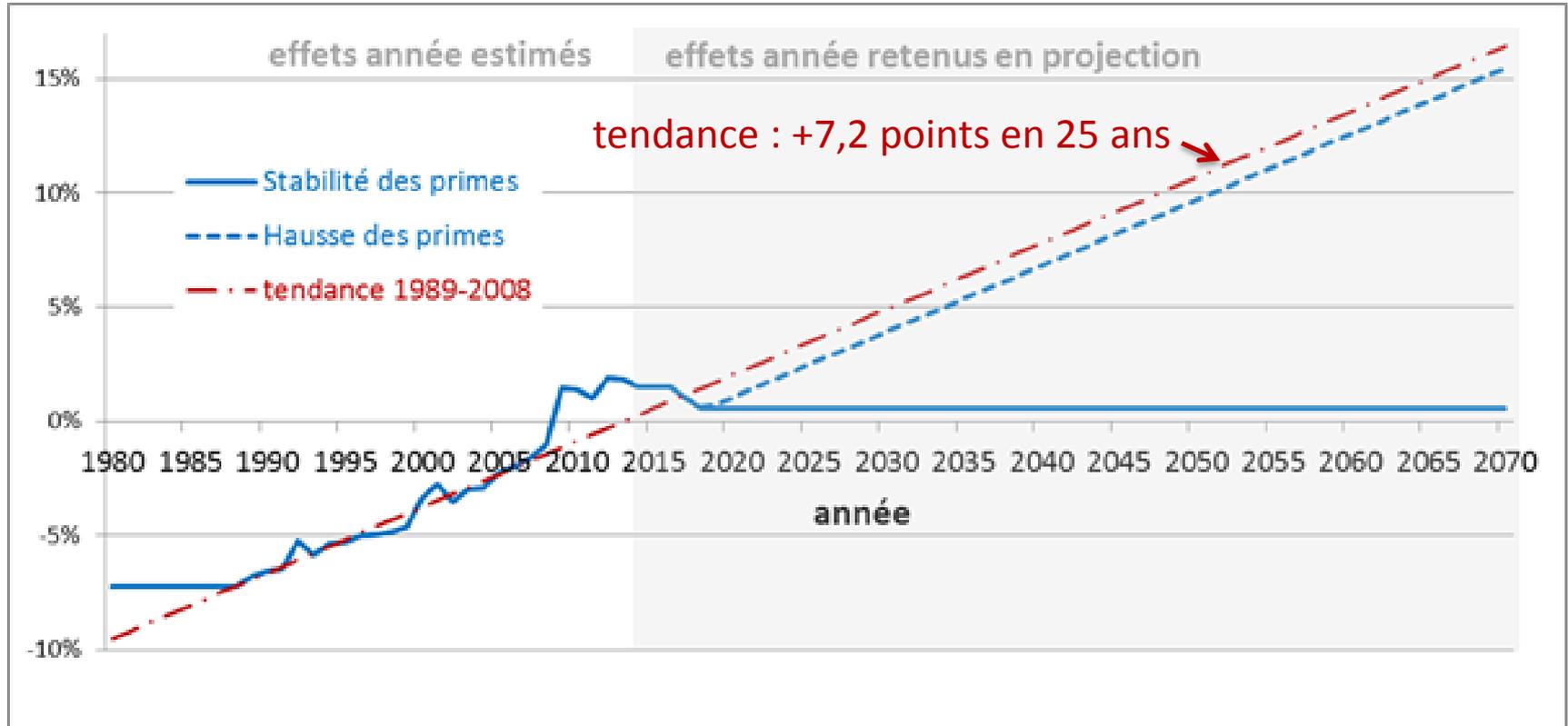
Part des primes



cas type « fonctionnaire B sédentaire »

Construction des deux hypothèses de stabilité et de hausse des primes

Part des primes

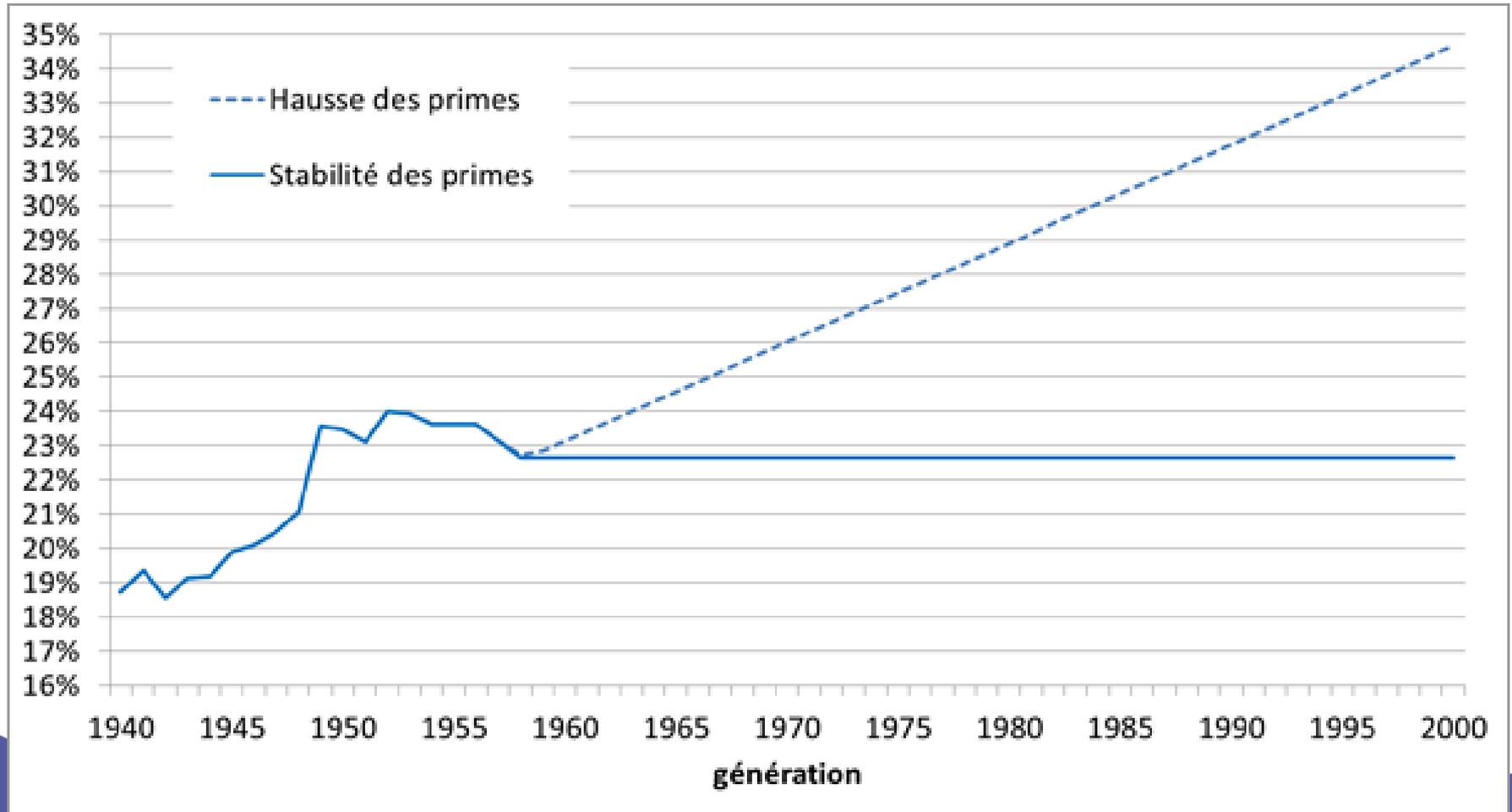


cas type « fonctionnaire B sédentaire »

Part des primes simulée en fin de carrière

Part des primes

cas type « fonctionnaire B sédentaire »





CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)